

Êtes-vous pleinement vacciné contre la COVID-19?

Au Yukon, une personne est considérée comme pleinement vaccinée si sa situation correspond à l'une des définitions suivantes :

1. Elle a reçu la série complète d'un vaccin contre la COVID-19 autorisé par Santé Canada, et la dernière dose lui a été administrée il y a au moins 14 jours.
2. Elle a reçu une série complète ou incomplète d'un vaccin contre la COVID-19 non autorisé par Santé Canada suivie d'une dose d'un vaccin à ARN autorisé par Santé Canada, et la dernière dose lui a été administrée il y a au moins 14 jours.
3. Elle a reçu trois doses d'un vaccin contre la COVID-19 non autorisé par Santé Canada, et la dernière dose lui a été administrée il y a au moins 14 jours.

i

ⁱ Les vaccins contre la COVID-19 autorisés par Santé Canada sont ceux de Pfizer-BioNtech, de Moderna, d'AstraZeneca/COVISHIELD et de Janssen/Johnson & Johnson

